Pour plus de renseignements

En Belgique

Mutualité Chrétienne de la Province de Luxembourg
Rue de la Moselle, 7
6700 ARLON
Tél. : 0032 63 211 900
www.mc.be

Mutualité Neutre Munalux
Rue des Faubourgs, 31
6700 ARLON
Tél. : 0032 61 465 000
www.munalux.be

Mutualité Socialiste du Luxembourg
Place de la Mutualité, 1
6870 SAINT-HUBERT
Tél. : 0032 61 231 151
www.mslux.be

Mutualité Libérale du Luxembourg
Avenue de la Gare, 37
6700 ARLON
Tél. : 0032 63 245 300
ww.mutualite-du-luxembourg.be

Euromut - Mutualité Libre
Grande rue, 64b
6800 LIBRAMONT
Tél. : 0032 61 233 797
www.euromut.be

CAAMI
Office Régional du Luxembourg
Avenue de la Gare, 2
6700 ARLON
Tél. : 0032 63 226 092
www.caami-hziv.fgov.be

Caisse Nationale de la SNCB
Rue de France, 85
1060 BRUXELLES
Tél. : 0032 25 263 528

En France

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Meuse
1, Rue Polval
CS 50907
55015 BAR-LE-DUC Cedex
Tél. : 3646 55
www.ameli.fr

Mise à jour en juin 2017

www.santetransfrontaliere.eu

FRANCE OU BELGIQUE
Une offre de soins complémentaire

VOUS SOIGNER À L'HÔPITAL LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS, C'EST FACILE !

Vous êtes soigné(e) près de chez vous,
Vous bénéficiez d'une offre de soins élargie,
Vous n'avez pas de démarche préalable à effectuer,
Vos proches peuvent venir vous rendre visite plus facilement.

Comment ça marche ?

Qui peut bénéficier des soins transfrontaliers ?

VOUS ÊTES ASSURÉ(E) SOCIAL(E) en BELGIQUE

Vous résidez dans l'une des communes suivantes :
Arlon, Attert, Aubange, Martelange, Messancy, Chiny, Etalle, Florenville,Habay, Meix-devant-Virton, Musson, Rouvroy, Saint-léger, Tintigny, Virton, arrondissement de Neufchâteau.

VOUS ÊTES ASSURÉ(E) SOCIAL(E) en FRANCE

Vous résidez dans l'un des cantons suivants :
Charny-sur-Meuse, Clermont-en-Argonne, Damvillers, Dun-sur-Meuse, Étain, Fresnes-en-Woëvre, Montfaucon-d'Argonne, Montmédy, Souilly, Spincourt, Stenay, Varennes-en-Argonne, Verdun-Centre, Verdun-Est, Verdun-Ouest.

Dans quels établissements de soins ?

Le Centre hospitalier de Verdun
Les établissements de réadaptation des Ardennes de Charleville et de Warnécourt.

Les cliniques du Sud Luxembourg,
Vivalia à Arlon, Virton et Libramont.

Quelles formalités accomplir ?

À votre arrivée dans l'établissement de soins français, vous vous présentez à l'accueil des admissions muni de :

- votre carte d'identité,
- votre vignette de mutualité.

À votre arrivée dans l'établissement de soins belge, vous vous présentez à l'accueil des admissions muni de :

- votre carte d'identité,
- votre carte vitale,
- un justificatif de domicile,
- votre carte de complémentaire santé.

Vos remboursements ?

Vous êtes remboursé aux mêmes conditions qu'un assuré social français soigné en France.

- Pour des informations complémentaires adressez vous à votre organisme assureur (mutualité).

Vous êtes remboursé aux mêmes conditions qu'un assuré social belge soigné en Belgique. Les bénéficiaires du 100%, de la CMUC conservent les mêmes avantages qu'en France.

- Certains suppléments non couverts par l'Assurance Maladie peuvent être facturés. Renseignez-vous auprès de votre mutuelle pour connaître les prestations qui vous seront remboursées.

- Si vous êtes travailleur frontalier en Belgique ou en France, pas de changement, vous utilisez la carte d'assuré social du pays dans lequel vous êtes hospitalisé.
- Si vous êtes travailleur frontalier au Luxembourg, l'établissement de soins se charge des formalités administratives.

Si vous optez pour une chambre particulière

Attention aux frais supplémentaires

Si vous souhaitez être hospitalisé dans une chambre particulière, vous devrez supporter des suppléments d'hôtellerie.

Si vous êtes détenteur d'une assurance hospitalisation auprès de votre mutualité ou d'un assureur privé, renseignez-vous préalablement auprès de celui-ci à ce sujet.

Le mode de facturation de la chambre particulière est différent en Belgique.
Opter pour une chambre particulière implique deux suppléments que vous devrez payer et qui ne seront pas pris en charge par votre complémentaire santé :

- Un supplément hôtelier pour chambre individuelle d'environ 60 euros par jour selon le confort de la chambre.
- Des suppléments d'honoraires demandés par les praticiens. Le montant de ces suppléments varie en fonction des soins dispensés et peut être élevé.

Important : le montant des suppléments doit figurer sur la déclaration d'admission qui vous est **remise obligatoirement lors de votre entrée à l'hôpital.**

Votre transport ?

C'est votre état de santé (votre degré d'autonomie physique et éventuellement psychique) qui guide la prescription du mode de transport par votre médecin : voiture particulière, transport en commun, taxi, VSL ou ambulance.
Renseignez-vous auprès de votre organisme d'assurance maladie.

Les coordonnées des établissements

En Belgique

VIVALIA - ARLON
Clinique Saint-Joseph
Rue des Déportés, 137
6700 ARLON
Tél. : 0032 63 231 111
www.vivalia.info

VIVALIA - VIRTON
Clinique Edmond-Jacques
Rue d'Harnoncourt, 48
6762 SAINT-MARD (Virton)
Tél. : 0032 63 588 111
www.vivalia.info

VIVALIA - LIBRAMONT
Centre Hospitalier de l'Ardenne
Avenue de Houffalize, 35
6800 Libramont
Tél. : 0032 61 238 111
www.vivalia.info

En France

VERDUN
Centre Hospitalier Verdun Saint-Mihiel
2, Rue d'Anthouard
BP 20713
55 107 VERDUN
Tél. : 0033 29 83 84 85
www.ch-verdun.fr

CHARLEVILLE-MEZIERE
Etablissement de réadaptation des Ardennes CRFA
36, rue de Warcq
08011 CHARLEVILLE-MEZIAIRE
Tél. : 0033 24 52 63 00
www.reeducardennes.fr

WARNECOURT
Etablissement de réadaptation des Ardennes CRFE
147, route de Charleville
08090 WARNECOURT
Tél. : 0033 24 57 18 64
www.reeducardennes.fr